



Le conseil de surveillance (le « Conseil ») de la Société Locindus S.A. (la « Société ») s'est réuni le 20 novembre 2006 sous la présidence de Monsieur Christian Giacomotto et a examiné un projet d'acquisition soumis par le Crédit Foncier de France (« CFF »), se matérialisant par le dépôt d'une offre publique d'achat volontaire par le CFF sur les titres de Locindus (l'« Offre »), à laquelle les actionnaires institutionnels actuels de la Société représentés au Conseil s'engageraient à apporter leurs participations respectives au capital de Locindus.

Le Conseil a pris connaissance des termes et conditions du projet d'Offre libellé au prix de 37 euros par action, coupon 2006 attaché. L'Offre sera conditionnée à l'obtention d'un nombre d'actions Locindus représentant au moins un tiers du capital et des droits de vote de Locindus, à l'approbation de l'opération par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) et à l'avis favorable de la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Le Conseil a également étudié le projet industriel proposé par le CFF à l'appui de son projet d'Offre et considère que l'opération permettra à Locindus de bénéficier du soutien d'un actionnaire de référence dans le cadre de son plan de développement et d'investissement au cours des prochaines années. Le Conseil a aussi noté avec satisfaction que le CFF entendait que les dirigeants et équipes actuels de Locindus contribuent pleinement au développement et au succès de l'entreprise. Le Conseil a enfin estimé que la croissance de Locindus bénéficiera de synergies en raison de l'entrée de la Société dans le Groupe Caisse d'Epargne, au sein du pôle de crédit-bail immobilier majoritairement détenu par le CFF. Il a également été informé de la participation d'Icade, groupe coté, leader du développement immobilier en France, à cette opération, qui souhaite se porter acquéreur, à l'issue de l'Offre, du contrôle de SIICInvest. Les partages d'expertise s'étendraient donc aux activités immobilières de SIICInvest, dont la stratégie future s'orienterait alors vers une spécialisation en gestion d'actifs issus d'opérations de partenariats public-privé et notamment dans le secteur de la santé.

Le Conseil, statuant à l'unanimité des membres présents, s'est déclaré favorable à l'opération tant du point de vue de la Société que du point de vue de ses salariés et a autorisé la Société à consentir une exclusivité au CFF sur ces bases. Il a déclaré qu'il recommandera formellement le projet d'Offre aux actionnaires de Locindus, sous réserve de la conclusion satisfaisante des travaux de l'expert indépendant qui a été choisi par la Société.

Les sociétés et groupes Caisse des Dépôts et Consignations, CNP Assurances, Groupama/GAN, Prévoir, et SCOR, représentés au Conseil, se sont engagés à apporter leurs participations respectives de 5.25%, 5.03%, 7.74%, 5.73% et 3.07%, soit un total de 26.82% du capital, à l'Offre, qui devrait être déposée au plus tard le 15 janvier 2007, après l'obtention de l'autorisation formelle du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, société mère du CFF.

Locindus est conseillé par Gimar Finance & Cie dans cette opération.

Contact investisseurs LOCINDUS et SIICInvest :

Cyril Schlessler

Tél. : 01 47 42 83 63 – E-mail : c.schlessler@locindus.fr